

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 04 JUILLET 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 4 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 27 juin 2024

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusé et procuration : MMES DUCHAMP Cécile à BERNARD-MARTINEZ Nathalie, GRASSET Geneviève à CONSTANT Michèle, M GOSSE Pascal à DURAND Gérald

Secrétaire de Séance : MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

N° 35/2024

REGIE D'AVANCES - VOYAGE A PARIS ENGAGEMENT DU MAIRE SUR TOUTES LES DEPENSES EFFECTUEES PAR LE REGISSEUR

Vu l'arrêté n°13/2024 en date du 30 janvier 2024 constituant une régie d'avances pour le voyage à Paris des membres du Conseil Municipal des Jeunes de LABEGUDE ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du contrôle de premier niveau, le régisseur titulaire n'a pas pu fournir la totalité des pièces justificatives nécessaires à la demande de reconstitution d'avance.

Afin de clôturer la régie d'avances, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les dépenses effectuées par le régisseur dans le cadre du voyage à Paris, dont la liste est citées ci-dessous :

- Achat d'un timbre postal de 1.29 € pour activer la carte bancaire
- Réservation aller/retour TGV pour un montant de 647.50 €
- Entrées au musée du Louvre pour 44 €
- Tour de bateaux mouches pour un montant de 90 €
- Un retrait d'un montant de 50 €
- 4 factures RATP (métro) d'un montant de 19.35 €
- 9 factures SNCF (métro) d'un montant de 6.45 €
- Boissons sur le bateau mouche pour un total de 27.5 €
- Restaurant « Au Père Louis » d'un montant de 201.50 €
- Boissons dans un Relay de la Gare de Lyon pour un montant de 14.7 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses effectuées par le régisseur dont la liste est définies ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

